A Lille
IMPOSANTE MANIFESTATION

C'était hier le Premier Mai, c'est-à-dire la *Fête des Travailleurs*, qui avaient tenu à se réunir en cette circonstance, pour procéder, une fois de plus, à la glorification du travail.

Le rendez-vous habituel avait été fixé pour 9 heures et demie, place Vauchacker, mais, bien avant cette heure, nombreux étaient les ouvriers stationnant devant la Coopérative l'Union de Lille, sur laquelle flottait une immense drapeau rouge.

Vers dix heures seulement, le signal du départ fut donné. Aussitôt, un riège se forma, à la tête duquel se placèrent tous les secrétaires des syndicats ouvriers de Lille et des environs, y compris Saint-Venant, conseiller général, secrétaire-général de la Bourse du Travail.

Plusieurs milliers d'assistants, l'églantine rouge à la boutonnière, suivaient leurs chefs de file, dans le plus grand calme, et cette manifestation pacifique n'en était que plus grandiose, plus imposante.

Dans le cortège avaient pris place des porteurs de pancartes, sur lesquelles on pouvait lire les déclarations suivantes :

— Nous voulons une retraite à la charge de la Société.

— Nous protestons contre la limite d'âge trop reculée.

— Nous protestons contre la retenue des salaires.

— Nous protestons contre la capitalisation.

A citer également la présence du drapeau de la Chambre syndicale de l'Industrie de Lille et des environs, et celui du syndicat du soir.

LES MANIFESTANTS SE RENDENT A LA PREFECTURE

Toujours très calmes, les manifestants parcourent la rue d'Arras, le Boulevard des Ecoles, le Boulevard Papin, la rue de Paris, puis, par les rues du Sec-Arembault et de Béthune, gagnèrent la place de la République et enfin la Préfecture, où les secrétaires des syndicats ouvriers furent reçus par M. Vincent, Préfet du Nord.

St-Venant présente au préfet les revendications ouvrières

Sur l'invitation de M. Vincent, Saint-Venant prit la parole et lut le discours suivant :

Monsieur le Préfet,

Nous sommes mandatés par les organisations ouvrières de Lille et des environs, pour solliciter de votre bienveillance, l'envoi de nos revendications auprès des Pouvoirs publics.

Notre programme de desiderata, pour chargé qu'il est, n'en compte pas moins de légitimes revendications dont l'intérêt général concerne une classe qui, dans la société actuelle, souffre de tous les maux sociaux sans espoir évident d'une amélioration à sa situation.

Les Pouvoirs nous répondront que depuis 1884, date à laquelle la loi sur les syndicats professionnels fut votée, d'autres réglementations furent également acquises en faveur de la classe ouvrière. En effet, des lois furent votées, entre autres celles : sur les Accidents du travail ; la Suppression des bureaux de placement ; la loi des 10 heures ; le Repos hebdomadaire.

Il importe cependant de déclarer qu'elles furent toutes conçues dans un esprit étroit et permettant trop à la jurisprudence d'en écarter les avantages qui devaient être acquis au prolétariat.

La loi sur les Retraites ouvrières

Récemment, une loi fut votée, ce fut celle des Retraites ouvrières et paysannes. Qu'il nous soit permis de dire que depuis 1900, époque à laquelle une enquête fut faite, le Parlement connaissait l'exacte opinion de tous, puisque 96 % des organisations consultées, depuis les syndicats patronaux et ouvriers, jusqu'aux Chambres de Commerce, avaient répondu négativement sur les questions des versements et de capitalisation. Aujourd'hui le Parlement a voté une loi inapplicable dans son ensemble. La presque totalité de la Nation se refuse à en subir l'application.

Cette loi, non seulement prévoit la capitalisation des versements ouvriers permettant ainsi de récupérer la part contributive de l'Etat, mais retarde le bénéfice à un âge trop élevé dont 90 % au minimum des travailleurs ne pourraient jouir. C'est ce qui nous amène à la qualifier de « Retraites ouvrières et paysannes pour les morts ».

Nous nous élevons aussi contre les projets qui sont à la veille d'être soumis à la discussion du Parlement et qui ont pour but d'atteindre la valeur de l'organisation syndicale ouvrière, ce sont :

a) L'Arbitrage obligatoire ;
b) La Capacité Commerciale ;
c) La Participation aux bénéfices ;
d) Les Actions ouvrières du travail.

Nous connaisons trop l'arbitrage obligatoire appliqué chez les nations étrangères, ainsi que les épreuves subies par les syndicats ouvriers Australiens, pour tenter d'obtenir une loi dont les pénalités se retournent contre les ouvriers.

Les conflits entre ouvriers et patrons

Quand des conflits se perpétuent et n'obtiennent pas de solution, l'action du Gouvernement serait plus efficace s'il exigeait la discussion obligatoire entre délégués des syndicats patronaux et d'ouvriers pour restreindre ces conflits et sauvegarder au premier degré les intérêts de ceux qui contribuent au développement des richesses nationales par la productivité industrielle et commerciale.

LA CAPACITE COMMERCIALE

En ce qui concerne la Capacité commerciale, Participation aux bénéfices et Part de propriété, en dehors des questions ayant trait à l'intérêt que peut en soutirer l'industriel, nous croyons que l'admettre serait trop dangereux. Ce serait découper la propriété collective ouvrière par corporation. Ce que nous voulons, c'est la rendre maîtresse de tous les moyens de production.

Dans l'ordre syndical, l'unité ouvrière est une unité fédérative, qui laisse un jeu libre aux groupements professionnels des fédérations d'industries et aux groupements locaux ou régionaux des Bourses du Travail.

Le Prolétariat et la propriété individuelle

Si le prolétariat commençait à accéder à la propriété industrielle et si, comme il le faut, n'y accédait tout entier comme classe, cette société ne serait pas confuse et amorphe, elle serait articulée et fédérative. Elle aurait des organes variés de gestion correspondant à la vérité de la production, elle multiplierait les responsabilités, les foyers de contrôle et d'action.

Mais cette diversité ne doit pas donner dispersion et séparation. Couper la classe ouvrière en morceaux, attacher chaque corporation à un lambeau de propriété corporative, jeter le prolétariat dans les conflits de la concurrence, lui faire oublier, par une propriété collective, qui ne serait que propriété syndicale, le caractère social de la propriété libératrice, serait travailler contre les salariés, ce serait, sous prétexte de les appeler à la propriété, leur enlever la seule propriété vraie qu'ils aient aujourd'hui, nous voulons dire la conscience de leur unité de classe. D'ailleurs, au point où en est venue l'organisation ouvrière, la tentative sombrerait.

Si le prolétariat commence à pénétrer par une part de propriété dans le système industriel qu'il doit conquérir et transformer tout entier, il n'y peut pénétrer que comme une force unique et totale. Il ne peut accepter ni une propriété de groupe, ni une propriété de corporation, mais seulement une propriété de classe, qui puisse devenir en se développant la propriété une et indivisible de toute la nation et de tous les producteurs. C'est dans ce sens et dans cet esprit qu'un immense effort d'évolution révolutionnaire est à accomplir par la classe ouvrière organisée sur son terrain de classe.

Les revendications diverses

Voici résumées les revendications ouvrières qui furent déposées par le secrétaire général de la Bourse du Travail, à la préfecture :

A. L'application du délai-congé.

B. L'abandon, par le Parlement, des projets relatifs à l'arbitrage obligatoire ; la capacité commerciale ; la participation aux bénéfices ou part de propriété par les Actions ouvrières du Travail.

C. Stricte application de la loi sur le repos hebdomadaire.

D. Loi fixant un minimum de salaires avec maximum d'heures de travail à huit heures applicables à tous les travailleurs sans distinction de sexe ni d'âge.

E. Modifications à la loi sur les accidents de travail dans le sens indiqué par le vœu déposé sur les bureaux du Conseil général du Nord.

F. Loi sur les retraites ouvrières et paysannes du 5 avril 1910, modifiée en ce sens, que soient supprimés les prélèvements sur les salaires ouvriers, au point de vue de l'âge, à 55 ans, et mise à la charge de la société, par un impôt sur les successions.

Saint-Venant remit en outre au préfet les revendications syndicales de l'enseignement, ayant trait à la suppression des déchargés de classes dans les écoles primaires.

M. le Préfet répond

Saint-Venant et Coolen répliquent

M. Vincent promit de transmettre au gouvernement les revendications qui venaient de lui être présentées.

Cependant, ajouta-t-il, en s'adressant aux délégués, je crois que vous allez vite en besogne en critiquant d'ores et déjà, la loi sur les retraites ouvrières. C'est un enfant qui vient de naître et, avant même qu'il eut donné des preuves de vitalité, vous voulez l'étrangler...

Ceci attire au préfet une réplique de Saint-Venant qui, très posément, explique en détail à M. Vincent, les inconvénients qu'offre la loi nouvelle pour la classe ouvrière.

Coolen, conseiller prud'homme ouvrier, prend à son tour la parole. Ce n'est pas un enfant qu'on nous a donné là, dit-il, en faisant allusion à l'allégorie employée par le préfet, mais bien un monstre. Nous demandons, ajoute spirituellement Coolen, qu'une opération chirurgicale lui soit faite, afin qu'il devienne un être bien conformé.

A cela, le préfet répondit qu'il n'était pas chirurgien et que, par conséquent, il ne pouvait rien y faire.

La loi sur le repos hebdomadaire

Vandorme, conseiller d'arrondissement, secrétaire du syndicat des employés, succède à Coolen. Il présente au préfet des observations sur la loi du repos hebdomadaire.

Pendant une seule année, dit-il, celle-ci fut appliquée comme elle devait l'être. A présent, les dérogations demandées par les commerçants sont, la plupart du temps, accordées, et l'on est retombé à l'état d'anarchie qui sévissait autrefois.

M. Vincent déclare qu'il prend bonne note des observations présentées par Vandorme.

— Je vais prendre des mesures, ajoute-t-il, pour faire respecter la loi.

Et l'entrevue prit fin, pendant qu'un délégué faisait remarquer au préfet qu'il avait été parfaitement inutile de déployer tant d'agents de police, attendu que le calme et l'ordre présidèrent à la manifestation qui venait d'avoir lieu.

LE MEETING

A la « Petite Banque »

En quittant la préfecture, l'imposant cortège se rendit rue de Béthune où, dans la salle de la Petite Banque, un meeting était organisé.

Bientôt la salle fut bondée et aussitôt l'assistance procéda à la formation du bureau. Bour, conseiller prud'homme fut acclamé président, ayant pour assesseurs, Dalgnon, Dujardin et Courouble.

Le président donna aussitôt la parole au premier orateur inscrit, le citoyen Bondues.

Discours de Bondues

Bondues commença par remercier les ouvriers d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel de la Bourse du Travail.

Il exposa les différentes conséquences de la loi des Retraites qui, dit-il, ne sont pas acceptables.

C'est pourquoi, ajoute l'orateur, tous les travailleurs doivent manifester partout, comme vous l'avez fait aujourd'hui, et Bondues termine par un vibrant appel à l'Union ouvrière.

Discours de Coolen

C'est au tour du citoyen Richard Coolen, conseiller prud'homme.

Celui-ci, en des termes émus, fait l'historique du 1er Mai. Il rappelle comment ce jour choisi par le peuple pour fêter le Travail, fut ensanglanté en 1891 à Fourmies.

Sombre journée suivie de beaucoup d'autres, non moins tristes, ajoute-t-il, mais tous les moyens de répression employés contre les travailleurs, n'ont pu arrêter leur triomphale marche vers l'émancipation.

Coolen commente aussi la loi des retraites, inacceptable de par son application et, comme Bondues, termine par un appel aux travailleurs, tous unis dans leurs organisations.

Discours de Saint-Venant

Saint-Venant annonce que la manifestation annuelle du 1er Mai, qui a pris cette année une tournure particulière de protestation contre la loi des Retraites, est le prélude d'une série de réunions organisées dans le but d'éclairer l'ouvrier sur les vices de cette loi.

Le secrétaire général de la Bourse du Travail explique ensuite, comme l'ont fait les délégués à la préfecture, le pourquoi de l'opposition ouvrière à la loi que déjà en 1900, 96 % des organisations repoussaient en raison des versements ouvriers à effectuer.

Aujourd'hui, ajoute-t-il, la loi est votée. Le principe est bon, mais la forme est mauvaise.

C'est à la nation qu'il appartient d'assurer les jours des vieux travailleurs.

Élevons-nous donc contre ces prétentions des versements ouvriers, et protestons également contre la limite d'âge trop reculée.

Ces exposés furent très applaudis de toute l'assistance, qui, à l'unanimité, vota cet ordre du jour :

« Les camarades réunis le lundi 1er Mai, dans la salle de la « Petite Banque », rue de Béthune, à Lille,

» Après avoir entendu les camarades Bondues, Coolen et Saint-Venant dans leurs explications sur la loi des Retraites ouvrières et paysannes et sur l'entrevue avec M. le préfet du Nord,

» S'engagent à faire toute la propagande nécessaire pour arriver à ce que la loi soit améliorée; suppression des versements ouvriers et réduction à 55 ans de la limite d'âge, de façon à ce que les ouvriers puissent en bénéficier.

Se séparent aux cris de : « Vive le Syndicat! Vive la Fédération locale ! »

Après demande d'explications de plusieurs assistants, le meeting prit fin à midi et demi.

CHEZ LES CHEMINOTS DE LILLE

Dans leur meeting d'hier, ils réclamèrent du Gouvernement la continuation de son attitude énergique vis-à-vis des Compagnies.

Le citoyen Hochedez, secrétaire de la section syndicale de Lille, nous dit que la Compagnie du Nord, plus habile dans sa réponse, a intérêt à reprendre ses révoqués.

LA NOUVELLE COMMISSION DE LA SECTION LILLOISE

Huit cents cheminots étaient hier soir, vers sept heures, entassés dans la vaste salle du « Foyer du Peuple », à Fives. C'étaient tous des syndiqués de la section de Lille, et nombreux étaient leurs camarades qui n'avaient pu assister à la réunion, retenus par le service de la Compagnie.

Quand on se rappelle des réunions du lendemain de la grève, où l'on ne comptait plus autour des militants que quelques syndiqués, on constate que si l'organisation syndicale a subi, un instant, un fléchissement, par suite des mesures d'apeurement prises par la Compagnie, maintenant, les cheminots se sont ressaisis. Ils sont à nouveau groupés, énergiques, conscients de leur force, de leurs devoirs.

Les huit cents assistants de la réunion du 1er mai, au « Foyer du Peuple » ont applaudi tour à tous leurs défenseurs Hentgès, Hochedez, frappés pour avoir été à leur tête aux moments critiques, et ils ont acclamé, sans défaillance, les membres de leur nouvelle commission, composée de cheminots en activité et prêts à diriger dans la voie pacifique mais fermement énergique, les intérêts du Syndicat.

Ce sont là des événements qui doivent donner à réfléchir à la Compagnie !

Si des femmes de cheminots ont déchiré les livrets syndicaux de leurs maris, après la grève, ces travailleurs sollicitent leur « réintégration » au syndicat.

Et ces « réintégrations » là sont une leçon un exemple pour la compagnie !

Le Meeting
du « Foyer du Peuple »

Le meeting du « Foyer du Peuple », tenu à l'issue de la sortie des ateliers et dépôts, obtint un énorme succès bien que de nombreux cheminots ignorassent encore cette réunion, annoncée tardivement.

Ce ne furent pas des « chambardeurs », mais de paisibles et dignes citoyens qui vinrent prendre place sur les bancs de la salle du meeting. Presque tous venaient de quitter la besogne, avaient encore leur sac avec eux.

Point de cris, pas de ces tumultes qu'on se plaît à imaginer dans certains milieux dès qu'on parle de syndicat, pas de discussions orageuses.

L'entente la plus complète n'a cessé de régner et a montré la confiance absolue qu'ont tous les syndiqués pour leur commission actuelle, pour leurs militants Hochedez et Hentgès.

Hentgès qui prit le premier la parole, évoqua le souvenir de la fête du 1er Mai, fêtée tragiquement en d'autres années.

Il indiqua quelle manifestation imposante est de plus en plus cette fête des travailleurs célébrée, au même jour, sur toute la surface du globe.

L'organisation des ouvriers leur permet, au 1er Mai, d'imposer à leurs employeurs vingt-quatre heures de chômage. Cette organisation qui coordonne les efforts, unit les volontés et les espoirs, est l'instrument de *libération le plus sûr pour le prolétariat.*

Hentgès trouva des paroles pathétiques pour montrer que quelles que soient les mesures de répression, cruelles, farouches, infligées aux travailleurs qui essaient de s'émanciper, la marche en avant de l'idée réformatrice ne pourra plus être arrêtée.

Et il salue l'avènement du jour futur où le peuple affranchi fêtera dans le 1er Mai, le triomphe de sa cause.

Ce que fut la grève

Hochedez, avec la simplicité émouvante de ses paroles, retraça les événements douloureux de la grève.

La grève est venue sept ou huit mois trop tard, ou quelques semaines trop tôt.

Nous ne désirions pas la grève. Nous ne pouvois pas la désirer parce qu'une grève trahit trop souvent une insuffisance d'organisation.

Les compagnies désirent-elles la grève ? Bien qu'il semble que ce désir de leur part paraisse insensé, il n'est cependant que trop vrai que la compagnie voulait nous jouer à un mouvement.

Voici des faits qui le prouvent !

A Tergnier, un camarade avait injustement été frappé d'une mise à pied ! Ses compagnons se mettent en grève. Avec les membres de la délégation syndicale, Toffin, Fiolet, Gamard et moi, nous nous sommes rendus à Paris pour intercéder près de la Compagnie. Nous voulions mettre fin à la grève en amenant l'administration à rendre justice au camarade puni.

Nous obtenons satisfaction. Nous demandons à pouvoir retourner d'urgence à Tergnier pour mettre un terme immédiat à la grève. A la gare du Nord on nous empêche de partir, disant que nos permis ne sont pas valables pour le train du soir. Nous arrivons le lendemain à Tergnier, quand même, nous conseillons aux camarades de reprendre le travail.

» Ils rentrent. On nous annonce bientôt que dans les fontaines pour le personnel *on a versé du rhum !*

» N'était-ce pas chercher les violences ?

» Plus tard, à Calais, c'est un chef cantonnier qu'on voulait révoquer en prétextant qu'il avait entraîné un accident. Nous arrangeons le conflit qui va naître chez les ouvriers. Nous demandons à la Compagnie d'être équitable pour le chef cantonnier. On nous répond en voulant l'envoyer à l'autre bout du réseau !

» On voulait nous pousser à la grève pour anéantir le syndicat !

» Pouvait-on éviter la grève ?

» *Je le crois. M. Briand s'est déclaré dès le début impuissant à faire entendre* nos revendications aux Compagnies. N'était-ce pas plutôt un manque de volonté

» Quand nous avons dit l'inaction du gouvernement vis-à-vis des Compagnies, à nos camarades de groupes, tout le monde s'est dit : Si personne ne veut nous aider, il faut que nous fassions notre besogne nous-mêmes ! *La grève devait éclater.*

» A la Compagnie du Nord, on nous avait promis des augmentations. Lorsque vint le moment de tenir cette promesse, la Compagnie manqua à la plupart de ses engagements.

» A Paris, les camarades, du coup, décidèrent de se mettre en grève. Leur secrétaire de syndicat, Fiolet, ne fut averti de ce mouvement que lorsqu'il était déclanché. Il était trop tard !

» Le camarade Gamard, secrétaire du Comité de Réseau, fit partir le mouvement sur tout le Nord.

» Nous devions marcher ! Hélas, à ce temps-là, la Chambre était en vacances.

» Le ministère était le seul maître du pays. Ce n'est que plus tard, quand le Parlement put se réunir, que les soixante-quinze députés socialistes purent nous défendre !

» Le nouveau gouvernement va-t-il avoir plus de chances que le précédent près des Compagnies

» Son attitude est plus nette. M. Monis, abrité par le vote de la Chambre, a signifié aux Compagnies quelle était la volonté du pays. A la lettre de M. Ch. Dumont, les Compagnies ont répondu par un refus aux demandes de réintégration.

» *Il faut que le gouvernement persiste* dans son attitude énergique. S'il faiblit, nous saurons que c'est en nous-mêmes, dans le parti des travailleurs, que nous devrons chercher notre seul appui et notre arme la plus sûre sera le bulletin de vote ! »

Après ces paroles très acclamées de Hochedez, l'assemblée vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour

HOMMAGE AU CITOYEN NORDET

Considérant que MM. Monis, président du Conseil, et Dumont n'ont pu, le 14 avril, à la Chambre des députés, procéder directement à la défense des cheminots, sans avoir constaté en étudiant le dossier particulier de chacun des révoqués que tous étaient sérieux et que les directeurs des Compagnies ne pouvaient leur reprocher qu'une chose : Avoir fait grève comme leurs autres collègues ;

Considérant, que sentant eux-mêmes que cette excuse ne tient pas debout, les directeurs en allèguent une autre, qui est un infâme mensonge contre lequel nous protestons, à savoir que si les réintégrations s'opéraient sur les réseaux, comme cela s'est produit à l'Etat, tout à présent est tranquille, c'en serait fini de l'ordre, de la discipline et de la bonne marche dans le trafic des chemins de fer ;

Considérant, que la vérité, vérité connue du gouvernement lui-même, c'est que les Compagnies de chemins de fer, après avoir sciemment ou non accéléré leur personnel à la grève ont profité de l'issue de celle-ci pour se débarrasser de ses agents, militants des partis politiques avancés et des sociétés des droits de *l'homme, de libre pensée et surtout des membres des bureaux de syndicats, de chemins de fer*, qu'en ce faisant, elles ont violé la loi de la liberté de conscience de ces agents ;

Ont le ferme espoir qu'à la lettre envoyée par M. Dumont, ministre des travaux publics aux directeurs des grandes Compagnies, lettre leur déclarant qu'au nom de la Chambre des députés il était certain que par des sanctions celles-ci se conformeraient au vœu formulé par la représentation nationale, il sera répondu favorablement. Dans le cas contraire et si le gouvernement Monis ne pouvait en l'occurrence vaincre les intransigeantes Compagnies, les trois cent mille cheminots français et tous les travailleurs pourraient constater que le gouvernement de la République actuelle ne peut plus faire œuvre de justice puisque la France, au-dessus du gouvernement et des Chambres, il y a une force toute puissante, devant laquelle tout doit se courber : la puissance du Dieu Capital ;

Les cheminots lillois envoient leur salut fraternel et reconnaissant au vaillant citoyen Nordet, maire socialiste de Saint-Quentin, pour son attitude courageuse à l'assemblée des actionnaires de la Compagnie où il a exercé son action vigoureuse dans un milieu où on voulait non seulement continuer à affamer les malheureux cheminots et leur famille, mais aussi, mais surtout à ridiculiser le gouvernement de la République.

Se séparent aux cris de : Vive le prolétariat organisé ! Vive le Premier Mai !

L'OPINION D'HOCHEDEZ
sur l'attitude de la Compagnie du Nord

Comme tous les cheminots s'en allaient fraternisant avec joie, ainsi qu'autrefois, nous avons pu interviewer le citoyen Hochedez, secrétaire de la section de Lille du syndicat national pour lui demander son opinion sur l'attitude de la Compagnie du Nord vis-à-vis des révoqués :

« Il me semble, nous répondit Hochedez, que le Nord mette « plus de formes » à répondre au gouvernement que les autres compagnies. La lettre de M. de Rotschild est moins brutale que certaines envoyées au ministre.

» Au fond, la Compagnie sent bien qu'elle surpasse ses droits en dressant sa volonté contre la décision de la Chambre.

» Sans doute, comme je le disais, le « Nord » présente son refus plus habilement. Il est question de mettre les vieux serviteurs à la retraite ; c'est fort bien qu'il le fasse pour ceux qui le désirent, mais que ceux qui le demandent à être réintégrés le soient, puisqu'en réalité ils n'ont été frappés que pour avoir été mis en avant par leurs camarades.

» Qu'on réintègre les révoqués ! Les révoqués qu'on oubliera le passé, que tout marchera comme jadis dans le service, mais encore peut-être

» Nous aussi nous avons notre « Trouée des Vosges » et tant que les révoqués ne seront pas réintégrés, les cheminots en service manœuvreront de cœur à l'ouvrage.

» M. de Rotschild prétend parler au nom de tous les actionnaires. En est-il bien sûr ?

» Qui sait si l'ordre du jour vaillamment présenté par Nordet n'aurait pas un nombre de voix plus considérable qu'on ne croit à M. de Rotschild ne l'avait escamoté ?

» Quoi qu'il en soit, vous voyez que notre organisation syndicale est puissante, toujours, et qu'elle va reprendre un nouvel essor !

» A quoi bon, dès lors, les mesures rigoureuses de la Compagnie ? Les révoqués de la commission ont été remplacés par des camarades en activité de service. Révoquera-t-on ceux-ci ? D'autres les remplaceront encore ! »

Comme pour achever notre entretien nous demandions à Hochedez ce qu'il pensait de la proposition de Toffin : faire entrer tous les cheminots révoqués sur l'Etat :

« Personnellement, je ne crois pas que ce serait bon. Ce serait faire subir aux camarades une sorte de « déportation » imméritée. Ils ont leurs attaches de famille ici, ce serait un crève-cœur que d'aller là-bas, dans un coin de France lointain.

» Mais je dois reconnaître que certains seraient disposés à accepter cette combinaison.

» A tout cela, la réintégration sur la ligne semble préférable à tout le monde. C'est cela surtout qu'il faut tendre ! »

ALEX WIEN.

N.-D. de la TREILLE *Savon pur pour le linge et le ménage* Sachet offert

FEUILLETON DU 2 MAI — N° 58

LE POUCE
par Léon SAZIE

Déjà il avait eu en mains la bottine du capitaine Alary.

Il se pouvait, en effet, que le capitaine, au cours de son entrevue avec le banquier — entrevue qui certainement, tout le faisait admettre, avait dû être de la plus extrême violence — il se pouvait qu'au cours de cette entrevue, dans un mouvement brusque, le capitaine ait heurté le bureau du banquier et fait à sa bottine cette écorchure.

En ce cas, c'était une chance de moins pour Martin-Numa qui perdait un point dans la preuve de la culpabilité du mystérieux assassin.

Je dirai même plus, si Martin-Numa avait constaté que les copeaux, les rognures de vernis qu'il recueillit au pied du bureau de M. Castnagnier, appartenaient au capitaine, prenant tout, sinon tout ce qu'il avait échafaudé pour la découverte du criminel, s'écroulait.

Aussi, fut-ce avec un véritable plaisir que le la vis acquérir cette preuve que les copeaux de vernis ne pouvaient provenir de la bottine du capitaine.

— J'aime cent fois mieux cela, me dit-il en ainsi mon hypothèse première établissant que c'est bien l'assassin qui détériora sa bottine en commettant son crime, demeure intacte, entière, absolue.

Et il ajouta, en allumant tranquillement une nouvelle cigarette.

— Il ne me reste plus maintenant qu'à trouver cette bottine...

— Supposons, lui dis-je, que vous trouviez la bottine... qu'arriverait-il ?...

— Je trouverai facilement le pied qu'elle chaussait et mon homme serait, si vous voulez me permettre cette image, pris par la patte... Je le tiendrais, il ne pourrait m'échapper...

Mais cette idée de se mettre à chercher dans les millions de bottines qui se trouvent à Paris, sa bottine endommagée, paraissait une idée bizarre, un projet fou, une chose irréalisable.

Pour tout autre que Martin-Numa, oui.

Pour lui, *non*.

Qui, sans le connaître, l'eût entendu, comme moi, dire sérieusement, avec conviction : « Il faut que je trouve cette bottine... » aurait pu croire que cet homme avait l'esprit malade.

Mais moi, je savais quelles réalisations de pensées, de projets, aux yeux de tous impossibles, fantastiques, cet homme était à même d'accomplir.

Quand il me disait qu'il espérait trouver cette bottine, quand il m'affirmait qu'il l'aurait en main, j'étais certain que cela serait comme il le disait, et j'avais la conviction absolue que cela ne pouvait manquer d'arriver.

— Ce n'est, me disais-je, qu'une affaire de temps, une question de jours..

Et j'attendais patiemment.

Aussi n'éprouvais-je qu'un étonnement assez faible quand un matin, mon ami me rencontrant comme je descendais la rue Lepic, me prit par le bras et me dit :

— Ça y est, mon cher Courville...

— Qu'est-ce qui y est ?

— La bottine...

— Vous l'avez ?...

— Je l'ai...

— Bravo ! dis-je. Vous devez être content ?

— Pas encore !

— Vous êtes difficile...

— Trouver la bottine ne me suffit pas... Vous comprenez pourquoi...

— Pourquoi ?...

— Parce que j'ai peur de l'avoir trouvée trop facilement...

Je regardai Martin-Numa, à présent très intrigué.

— Comment, lui dis-je, vous cherchez dans tout Paris une bottine... Vous faites ce tour de force de la découvrir et vous trouvez que c'est trop facile...

— Précisément, je ne l'ai pas assez cherchée...

— Comment l'avez-vous trouvée ?

— Par hasard.

— Eh bien !

— Voilà précisément ! Je crois que ce hasard est trop préparé.

— Cependant...

— Oui... je me mène !

Je me mis à rire.

— Mon cher, vous n'êtes jamais content.

— Je n'aime pas les choses difficiles qui se font toutes seules, comme cela...

— J'en conviens, mais pour une fois, admettons jusqu'à preuve du contraire... que ce hasard est un véritable hasard... et que la chance est une vraie chance...

— Je le souhaite.

— Racontez-moi comment s'est effectuée cette découverte ?

Martin-Numa, tout en descendant vers les boulevards, me fit le récit de la découverte de la bottine vernie.

Comme il descendait ainsi que maintenant... la rue Blanche pour gagner la rue Notre-Dame-de-Lorette, son attention fut attirée par une pancarte toute nouvelle, toute fraîche, qui se trouvait à l'étalage d'un ravaudeur de souliers, d'un gniaf...

Ce gniaf se tenait dans une sorte d'échoppe, prise dans le magasin de charbons, d'un bougniat d'Auvergne.

Ce ravaudeur, Auvergnat aussi, avait suspendu à sa porte, en chapelet, des paires de chaussures de tous modèles, de tous calibres.

Il ressemelait et remettait à neuf des vieux souliers qu'il revendait comme occasions.

Bien des gens, des femmes surtout, achetant chez les revendeuses à la toilette, des costumes déjà portés. Ces costumes sortant de chez les grands faiseurs, sont peu mis par celles qui les ont achetés... et font après un retapage, encore le bonheur de coquettes dont la bourse modeste et l'esprit avisé, s'accommodent de ce luxe à bon compte.

Il en est de même pour les hommes... mais pour la chaussure seulement.

Pour beaucoup qui visent à l'élégance et cherchent pour accompagner leur complet acheté à tant par mois des chaussures dernière mode, le revendeur de souliers comme la marchande à la toilette, est une providence.

L'élégance véritable ne permet pas en effet, de porter jusqu'à fatigue seulement une paire de chaussures.

On la donne dès qu'elle a perdu tant soit peu de sa fraîcheur, de sa forme, à son domestique qui, s'il a le même pied que son maître, l'échève, ou va, s'il ne peut la mettre, la vendre au gniaf voisin du bougniat.

Le gniaf prend cette paire de bottines, la retape, la remet à neuf, et l'expose devant sa boutique.

Elle est bientôt prise par un de ces ambitieux d'élégance à ressources restreintes, qui pour quelques francs aura une paire de chaussures encore bonne, ayant coûté peut-être au début, le quart du mois d'appointements de celui qui va les user.

Ainsi tout est pour le mieux dans ces petites et curieuses complications de la vie parisienne.

Or, un de ces gniafs, qui comme le gui pousse sur les pommiers, ne manquent pas de se greffer à côté du bougniat, s'était depuis de longues années établi chez un marchand de charbons dans la rue Notre-Dame-de-Lorette.

Martin-Numa qui descendait chaque jour à pied par cette rue, connaissait la boutique devant laquelle il passait.

Machinalement, souvent, il jetait en passant un regard sur le chapelet de bottines, de souliers noirs, vernis, ou jaunes qui encadrait la boutique.

Plusieurs fois même, il avait fait acquisition de chaussures, lui semblant devoir entrer dans cette collection qui servait à ses déguisements et qu'il appelait son magasin d'accessoires.

Donc, ces jours-ci, en descendant, Martin-Numa aperçut, non pas pendue, mais posée sur la petite planche servant d'étalage au gniaf, une paire de bottines vernies, de bel aspect.

Un bout de carton blanc attirait sur elle l'attention, disant que c'était une magnifique occasion.

Martin-Numa, à qui rien n'échappait, n'avait pas besoin de cette pancarte pour voir, qu'en effet, ce devait être une occasion pour un des clients habituels du gniaf, car les bottines semblaient très luxueuses.

Attiré, poussé par ce qu'il appelait sinon son flair, du moins son instinct, il s'arrêta devant la boutique du gniaf.

— Voyons ces bottines, dit-il.

Il les prit en mains.

C'était, en effet, comme disent les catalogues, un article extra-riche.

Elles n'avaient été que peu portées, n'avaient presque pas gardé l'empreinte du pied qu'elles chaussèrent.

— C'est une occasion magnifique, fit le gniaf, entre deux coups de marteau, sur une semelle qu'il clouait.

— Oui... Je vois, je vois.

— C'est du quasi-neuf !

— En effet.

— Ça n'a marché que sur des tapis...

— Oui... Oui...

— Regardez-les bien... C'est magnifique.

Martin-Numa avait pris la paire de bottines et la considérait attentivement.

Il la tourna, la tenant par les tirants, regardant les talons.

Aussitôt il éprouva un saisissement.

Une des bottines portait au talon une érafluire !

Le gniaf, qui avait au moyen d'un peu de vernis au pinceau essayé de cacher le défaut, vit probablement le coup d'œil de son client, il dit :

— Ça n'est rien à cet endroit, sous le pantalon, ça ne se voit pas...

— Heu ! heu ! fit Martin-Numa.

— D'ailleurs, le dessus, le devant est si beau, que personne n'ira voir le talon...

Martin-Numa, d'un air indifférent, reposa les bottines à leur place, à l'étalage.

— Ça ne fait pas votre affaire, demanda le gniaf.

— Je verrai... Je verrai...

Et il reprit tranquillement sa route.

Près du bas de la rue Notre-Dame-de-Lorette se trouve un bureau de tabac.

Martin-Numa s'arrêta devant la porte, se mit à regarder les boîtes de cigares, les paquets de cigarettes et les cartes postales qui se trouvaient dans la vitrine.

(A suivre)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE